

Site Terminales 2017-2018



Développé par l'Onisep, [terminales2017-2018](#) est un nouveau site dédié aux élèves de Terminale. L'approche claire et structurée permet de préparer au mieux son orientation post bac. Au sommaire :

- 5 étapes pour aider les futurs étudiants à construire leur parcours dans l'enseignement supérieur,
- des conseils pratiques, retours d'enseignants et d'étudiants, ainsi que des quizz pour tester leurs connaissances sur les formations, des lieux pour s'informer...

Calendrier des Journées Portes Ouvertes



Les Journées portes ouvertes (JPO) dans les établissements sont pour les élèves un moment privilégié pour échanger avec des enseignants et étudiants et s'informer sur les filières d'études et leurs spécificités. Retrouver la majorité des JPO proposées par les établissements d'Île-de-France entre décembre 2017 et mars 2018 sur [le site régional de l'Onisep](#).

Parcoursup

► Ouverture de la nouvelle plateforme Parcoursup le 15 janvier 2018 :

- Droit d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les élèves
- **10 vœux maximum** à formuler
- **Fin de la hiérarchisation des vœux**
- Pour chaque filière référencée : les attendus, les taux de réussite, les débouchés, les contenus et les capacités d'accueil
- Une admission en enseignement supérieur qui tient compte du **profil et de la motivation de l'élève**
- **Pour chacun des vœux, une réponse formulée.**

► Principe à retenir - les réponses possibles des établissements d'enseignement supérieur :

- **Pour les formations sélectives : BTS, CPGE, DUT...** (pas de changement)
 - Oui = admis
 - Non = refusé
 - En attente = admis mais sur liste d'attente (le candidat a alors connaissance de son rang sur liste d'attente)
- **Pour les formations non sélectives : Licences**
 - Oui = admis
 - Oui si = admis si l'élève accepte un parcours spécifique avec crédits ECTS
 - En attente = admis mais sur liste d'attente

FAQ

• La saisie des vœux s'effectue-t-elle dès l'ouverture de la plateforme le 15 janvier ?

Non, la saisie des vœux commence le 22 janvier et s'achève le 13 mars. Le 15 janvier, il sera possible de consulter des informations sur les poursuites d'études après le Bac ainsi que des tutoriels sur le fonctionnement de la plateforme et la procédure.

• Existe-t-il un nombre de vœux minimum ?

Aucun minimum n'est imposé. Néanmoins, ne saisir qu'un seul vœu est très risqué et peu conseillé. L'élève doit diversifier ses vœux et en formuler un maximum.

• Combien de phases d'admission sont prévues ?

Une seule phase d'admission en continu jusqu'à la fin de la procédure.

Chiffres clés en Île-de-France

15 Universités 

18 Instituts universitaires de technologie 

Salon 2018 postbac

Bien choisir pour réussir

12 et 13 Janvier 2018
Grande Halle de la Villette

Organisé par l'AEF (Agence Éducation Formation) en partenariat avec l'Onisep et les 3 académies d'Île-de-France, le Salon Postbac est le rendez-vous de l'information sur la procédure Parcoursup et sur les filières de l'enseignement supérieur. S'adressant tout particulièrement aux élèves de première et de terminale, il regroupe la plupart des universités franciliennes (licences, DUT), des lycées et écoles (BTS, prépas...), des espaces avec des conseillers d'orientation des CIO (PsyEN) qui reçoivent en entretien individuel élèves et familles. Des conférences, ainsi qu'un espace dédié à la procédure Parcoursup sont également proposés.

Bac par bac,
5 publications pour
repérer les principales
filières accessibles



Quelles poursuites d'études ?

Après le :

- Bac ES
- Bac L
- Bac S
- Bac STI2D
- Bac STMG

Collection Infosup à consulter au CDI ou en vente sur :
www.onisep.fr/lalibrairie

Retrouvez la Sup' Onisep dans **Folios**. Si votre établissement souhaite mettre en place l'outil, envoyez un mail à foliosidf@onisep.fr

Mémo du PP

Etape 1 - INFORMATION - Novembre > Décembre

► **Les chefs d'établissement** construisent **un plan d'actions** permettant d'accompagner, d'informer et de mettre en contact les élèves et les acteurs de l'enseignement supérieur. Ils s'appuient sur différents acteurs internes (professeurs, professeurs documentalistes, CPE, Psy-EN...) et externes (Centre d'information et d'orientation, Services communs universitaires d'information et d'orientation, établissements d'enseignement supérieurs, partenaires du monde économique...).

► **Pour les deux PP :**

- Prendre connaissance du projet de l'élève via **la fiche dialogue, outil utile pour échanger avec les familles**
- Reformuler avec l'élève **les intentions exprimées**
- Indiquer à l'élève **les progrès éventuels et les objectifs visés** au regard des informations de l'ensemble de l'équipe pédagogique
- **Recenser les intentions de l'élève** en vue du conseil de classe
- Accompagner spécifiquement et distinctement l'élève sans projet défini :
 - le mettre en contact avec un conseiller d'orientation (dans son établissement ou dans un CIO),
 - le guider dans ses recherches personnelles et dans l'utilisation des ressources numériques.
- Le conseil de classe du 1^{er} trimestre émet des recommandations **sur chacun des vœux de l'élève.**

Focus sur...

• Les classes préparatoires aux grandes écoles

Avis d'expert : "Les prépas les plus prestigieuses sont des lieux de formation remarquables ; il est légitime de les désirer. Mais il faut y avoir les reins et les nerfs solides. Dans une prépa moins visible, on peut se préparer aussi bien et plus sereinement. Il faut donc adapter ses candidatures à son niveau, à son tempérament et à ses objectifs, sans s'autocensurer. Les candidats résolus à travailler et déterminés à se former ont des chances d'être admis. D'autant plus que les classes ne sont pas toutes pleines à craquer. À chacun de trouver sa place." Marc Even, président de l'APPLS (Association des professeurs de premières et de lettres supérieures).

En Île-de-France 110 lycées proposent des CPGE.

• **La classe de mise à niveau en hôtellerie** est une classe « passerelle » obligatoire pour les élèves qui ne sont pas titulaires d'un Bac sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, ou d'un Bac Pro de la restauration et qui souhaite préparer un BTS du domaine. Cette formation d'un an à dominante technologique, a pour objectif d'apporter les connaissances et savoir-faire de base spécifiques pour réussir le BTS hôtellerie restauration, ou le BTS responsable d'hébergement à référentiel commun européen.

En Île-de-France 13 MANHR dont 5 en apprentissage.

• **Les FCIL - Formations complémentaires d'initiative locale** répondent aux besoins des entreprises locales. Elles se préparent en lycée et parfois en alternance. Les FCIL sont validées par une certification délivrée par le rectorat. La durée de formation varie de trois à neuf mois.

En Île-de-France 29 établissements proposent des FCIL.